

**COMPTE-RENDU**

**Affiché le : 12 septembre 2016**

**PRESENTS :** Christian ROCHET - Véronique BEAUD - Sandra GROSTABUSSIAT - Thomas GRECARD - Gaétan DUSSOUILLEZ - Sylvie GROSTABUSSIAT - Jean-Louis PERRARD - Emmanuelle VINCENT

**ABSENT :** Alexandre PATIN

**TRAVAUX EGLISE**

Les travaux avancent bien : les pierres ont été livrées et déchargées avec l'aide d'un administré.  
Des grands sacs de pierres sont à disposition : les personnes intéressées doivent se manifester en mairie.  
Les visites de chantier peuvent avoir lieu les lundi, mardi, mercredi et jeudi matin.  
Aucun retour n'a été fait par le Conseil Régional pour la demande de subvention « Fonds de Soutien BTP ».

**CASERNE DES POMPIERS**

L'article L1111-10, modifié par LOI n°2012-354 du 14 mars 2012 - art. 35 (Code Général des Collectivités Territoriales) stipule que la « *participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet* ». La commune devrait donc supporter 20% des travaux ce qui augmente considérablement sa participation. Un courrier sera adressé au Préfet pour obtenir une dérogation. Si cela n'aboutit pas, la commune ne participerait pas à la caserne des Selmembers et ne se concentrerait que sur son poste avancé.  
Le permis de construire pour ces travaux sera déposé rapidement.

**COMPTEUR LINKY**

La délibération concernant le refus de la pose des compteurs Linky sur la commune, prise début juin, a été invalidée par la Préfecture : le SIDEC a cette compétence.  
A l'unanimité, le conseil municipal demande au SIDEC de refuser la pose de ces compteurs.

**DENEIGEMENT**

La SARL Millet dénonce l'appel à concurrence du marché « turbine ». Lors de l'attribution, elle n'avait pas été retenue : il faudrait avoir une moyenne de 52h30 par an de travail à la turbine sur les trois ans à venir pour obtenir une égalité de tarif entre ses prestations et celles proposées par le GAEC de la Croix Pâtie. Après renseignements pris auprès de la Préfecture, l'article 90 de la loi du 5 janvier 2006 prévoit exclusivement l'utilisation d'une lame pour le déneigement par un agriculteur. A l'unanimité, le Conseil municipal annule ce marché et décide d'en relancer un.

**LICENCE IV**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'acquisition de la licence IV.

**TELESKIS**

Le recrutement des saisonniers des téléskis est lancé : 2 perchmen et un(e) caissier(e).  
A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de l'agent-caissier à l'ESF.  
Une proposition pour des aménagements sur le site des téléskis est à l'étude (subventions possibles).

**CHAPITEAU**

Il est proposé d'encadrer le prêt du chapiteau de la commune. Une réflexion est engagée.

**DROIT DE PREEMPTION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain AB 256.

**QUESTIONS DIVERSES**

La médiathèque à Saint-Claude ouvrira ses portes en décembre après plusieurs mois de travaux. Les habitants sont invités à voter pour attribuer un nom au bâtiment.

Une lettre du Préfet à la Communauté de Communes demande la démolition rapide de la Maison Bergmann.

Communes nouvelle : rien de nouveau depuis la dernière réunion de juillet à Bellecombe.

Les cartes Avantages Jeunes sont disponibles en mairie.

Enfouissement des réseaux dans le secteur du Crêt jusqu'à La Coinche : une partie du réseau se trouve sur les Moussières. Le Conseil est surpris que son avis ne soit demandé qu'à la veille du début des travaux, qui ne sont pas budgétisés. La priorité pour l'enfouissement des réseaux reste le secteur de La Mura.

Enquête publique PLU : deux permanences ont déjà eu lieu, peu de personnes se sont présentées. La dernière permanence sera le jeudi 15 septembre 2016. Le PLU pourrait être approuvé début décembre.

Le marché du réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie sera lancé d'ici la fin du mois de septembre.

Les trous sur les routes ont été rebouchés sur la commune. L'entreprise en charge devra repasser pour terminer.

L'aménagement des vestiaires du stade de Chaudzembre par le Club de foot est toujours d'actualité.